

Violence faite aux femmes et conséquences sur les enfants témoins

Au cours des dernières années, nous en sommes venus à reconnaître l'exposition des enfants à la violence faite à leur mère comme une forme de violence envers les enfants. Les conséquences psychologiques sur les enfants témoins de violence à la maison sont semblables aux conséquences de la victimisation directe. Elles peuvent nuire au développement psychologique, y compris à l'intelligence, à la mémoire, à la reconnaissance, à la perception, à l'attention, à l'imagination et au développement moral. Le développement social de l'enfant peut également être touché, ce qui peut altérer sa capacité de percevoir, de sentir, de comprendre et d'exprimer des émotions¹. Les enfants exposés à la violence à la maison sont 10 à 27 fois plus susceptibles d'avoir des problèmes émotifs et de comportement que les enfants non témoins de violence à la maison et ils sont plus susceptibles d'être agressifs envers leurs pairs, leurs enseignants et leur mère.³

Quelques effets de la violence faite à leur mère sur les enfants témoins⁴ :

- » cauchemars, rappels d'images, peur, anxiété, tension,
- irritabilité, crises de colère et agressivité;
- » dépression;
- » repli sur soi;
- » mauvaise estime de soi;
- » problèmes à l'école et avec les pairs;
- » refus de se conformer aux demandes des adultes,
- » comportements destructeurs et démêlés avec la loi;
- » comportement passif ou de docilité excessive (particulièrement observé chez les filles);
- » baisse du rendement scolaire;
- » absentéisme accru à l'école;
- » diminution des habiletés sociales;
- » les jeunes enfants et les nourrissons peuvent avoir des problèmes de sommeil et de poids (retard staturo-pondéral) et peuvent pleurer de façon excessive;
- » les enfants d'âge scolaire peuvent être anxieux, collants ou avoir un comportement agressif/d'intimidation;
- » les adolescents peuvent faire des fugues ou abandonner l'école;
- » les adolescents peuvent avoir des fréquentations violentes.

« Ils réussissaient bien à l'école, mais évidemment ils ne couraient pas, ne riaient pas, ne jouaient pas, ne s'amusaient pas et ne faisaient pas d'histoire. C'étaient des enfants très tranquilles qui se mêlaient pas aux autres. Ils étaient plus souvent malades que la plupart des autres enfants. »

Projet sur la violence
faite aux femmes et
sur la réaction du
système judiciaire
de l'Î.-P.-É.

Centre Muriel
McQueen Fergusson
pour la
recherche sur la
violence familiale

www.isn.net/~tha/womanabuseresearch/

Les citations présentées dans le présent document proviennent de femmes de l'Î.-P.-É. qui ont été interviewées en 1999 dans le cadre du Projet sur la violence faite aux femmes et sur la réaction du système de justice de l'Î.-P.-É., un projet mené par une équipe de recherche du Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale.

« Mon enfant a énormément de difficulté à l'école... il a été renvoyé de trois écoles... je me souviens une fois qu'il a été jeté en dehors de l'autobus scolaire ... à l'école, il ne veut pas apprendre et il est agressif. »

On sous-estime les conséquences de la violence familiale sur les enfants. Dans les rapports de violence conjugale reçus par la police de l'Î.-P.-É. entre 1996 et 1998, les enfants étaient présents dans 57 % des cas.⁵ En 1993, 78 % des femmes canadiennes vivant dans une maison de transition ont indiqué qu'à un moment donné, leurs enfants avaient été témoins de la violence à leur égard.⁶

« Ma fille... avait des problèmes de dyslexie et beaucoup de problèmes émotifs; elle a un peu de retard du point de vue de la socialisation parce qu'elle a vécu [cette situation]... »

« Je viens d'un foyer où il y avait beaucoup de violence. Mon père était alcoolique et violent et on était pauvre. On a été mis dehors de bien des endroits et il y avait beaucoup de violence physique à la maison; et j'ai été abusée sexuellement quand j'étais enfant ... Lorsque je regarde en arrière, je me souviens de choses qui sont arrivées... en tout cas, j'étais pas bien dans ma peau, j'étais très timide et un peu en retard d'une certaine façon. »

« Les disputes, les chicanes, toujours une tension dans la maison; les enfants s'en apercevaient, ils savaient que ce n'était pas normal que leur mère dorme sur le sofa ou sur le plancher de la chambre à coucher ... »

Les enfants témoins de violence au foyer sont à risque et ont besoin de protection.

À l'Î.-P.-É., la loi exige que l'on signale tout cas d'enfant ayant besoin de protection. C'est requis par la loi. Les enfants de moins de 18 ans sont considérés comme « ayant besoin de protection » s'ils sont exposés à la violence ET s'ils sont eux-mêmes victimes d'abus et de mauvais traitements. Si un de vos clients ou une personne que vous connaissez vous dit qu'elle est victime de violence dans sa relation ou que vous soupçonnez qu'il y a violence et qu'il y a des enfants vivant dans la maison, vous êtes tenu en vertu de la loi de signaler le cas à la Protection de l'enfance. Vous pouvez communiquer avec la Protection de l'enfance au numéro 1 (800) 341-6868 ou aux numéros locaux suivants :

Charlottetown 368-5330
 Montague 838-0700
 O'Leary 859-8811

Summerside 888-8100
 Souris 687-7060

1. *What is Emotional Abuse? = La violence psychologique, site Web du Centre national d'information sur la violence dans la famille, http://www.hc-sc.gc.ca/hppb/violencefamiliale/indexfi_f.html*
2. *Jaffe, P., D.A. Wolfe et S.K. Wilson. Children of Battered Women, Newbury Park, CA, Sage Publications, 1990*
3. *Jaffe, Wolfe and Wilson. 1990*
4. *Santé Canada. Wife Abuse—The Impact on Children = La violence conjugale et ses conséquences sur les enfants, feuille d'information préparée par la London Family Court Clinic (Marlies Sudermann, Peter Jaffe, and Lynn Watson), Ottawa, Centre national d'information sur la violence dans la famille, 1996*
5. *Brown, Rona. Factors Associated with Police Response to Domestic Violence: A Research Project Submitted as Partial Fulfilment of the Requirements for Master of Social Work Degree, Université Memorial de Terre-Neuve, 1998, p. 53*
6. *Statistique Canada. La violence familiale au Canada, Ottawa, 1994*